

217C0332
FR0000124356-OP002-ES01-AS02

1^{er} février 2017

Ouverture et calendrier de l'offre publique visant les titres de la société.

SALVEPAR
(Euronext Paris)

Le 31 janvier 2017, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'échange simplifiée (à titre principal) assortie d'une offre publique d'achat simplifiée (à titre subsidiaire) visant les actions et les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société SALVEPAR déposée par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société en commandite par actions Tikehau Capital¹ (cf. Décision & Information 217C0313 du 31 janvier 2017).

La note d'information de la société Tikehau Capital (visa n°17-039 du 31 janvier 2017) et la note en réponse de la société SALVEPAR (visa n°17-040 du 31 janvier 2017) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique simplifiée sera ouverte **du 2 février au 22 février 2017 inclus**.

L'offre publique sera centralisée par Euronext Paris qui fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres SALVEPAR sont applicables.

¹ Contrôlée par Tikehau Capital Advisors.